

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, c'est également ce point que je voulais aborder. De mon côté, je souscris aux opinions exprimées par les députés et, évidemment, à votre décision. A mon avis, il importe, en l'occurrence et avec votre permission, de signaler que, d'après les précédents cités, la Chambre n'a jamais été saisie d'un bill omnibus donnant au gouvernement carte blanche pour désigner des ministres, des secrétaires parlementaires et autres titulaires. Voilà un point important qui devrait sans doute être pris en considération à l'avenir.

**M. l'Orateur:** Nous semblons en ce moment reprendre le débat de tout à l'heure. Les députés auraient peut-être pu exprimer ces opinions tandis que nous étudions le rappel au Règlement, et soumettre des arguments additionnels que le gouvernement aurait pu étudier et qui auraient guidé la présidence. Toutefois, la Chambre a maintenant été saisie de la motion et la présidence donne la parole au président du Conseil du Trésor.

• (4.10 p.m.)

[Français]

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, en proposant la deuxième lecture du bill parrainé par le très honorable premier ministre (M. Trudeau), je tiens à préciser que je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de chaque article, étant donné qu'on pourra le faire après l'adoption de la motion portant deuxième lecture. Si les honorables députés désirent poser des questions d'ordre général au sujet de ce bill, je tâcherai d'y répondre. Je me propose de faire état des principes sur lesquels reposent les dispositions du bill.

Le projet de loi sur l'organisation du gouvernement porte essentiellement sur le défi que doivent constamment relever le Parlement et le gouvernement pour agir aussi efficacement que possible dans l'intérêt de la population et de la société canadienne. Un tel défi nous est imposé par les transformations rapides que subit notre époque, et notre attitude à cet égard doit être positive. Le Parlement et le gouvernement doivent tous deux faire preuve de souplesse. Ils doivent tous deux adapter leurs méthodes et leurs structures aux conditions de l'heure car, en dernier ressort, il s'agit de déterminer si tous les deux continuent à satisfaire efficacement aux besoins de notre société et du monde qui nous entoure.

Le gouvernement est résolu à relever le défi du changement, en perfectionnant sans relâche les moyens dont il dispose pour mieux régler toutes les questions qui sont essentielles au bien-être des Canadiens. Si le bill à l'étude est adopté, le gouvernement sera à même de mettre au point et d'appliquer une nouvelle politique qui, dans nombre de domaines, profitera aux citoyens. Je pense, par exemple, à la lutte qu'il nous faut mener contre la pollution. En outre, les mesures législatives que nous proposerons rendront le pouvoir exécutif encore plus responsable envers le Parlement.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant aborder la première partie du projet de loi sur l'organisation du gouvernement, soit la loi sur le ministère de l'Environnement.

Un milieu naturel qui se détériore graduellement pose un défi dont la majorité des Canadiens sont bien conscients, d'autant plus que cette dégradation affecte singulièrement tous ceux qui vivent dans un pays comme le nôtre. En vérité, c'est la survivance même de l'homme qui est en jeu.

Les députés ont reconnu l'importance de cette question fondamentale. Au fait, il y a quelques mois, ils se sont prononcés en faveur de la création d'un comité spécial sur la pollution du milieu, comité présidé avec compétence par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson). Sans l'ombre d'un doute, si le Parlement approuve le projet d'établir un ministère de l'Environnement, le nouveau ministre et ses hauts fonctionnaires suivront avec un très vif intérêt les délibérations de ce comité spécial.

L'éventuel ministre de l'Environnement, ainsi que son ministère, auraient pour principal objectif de s'assurer que les Canadiens—ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain—puissent vivre dans un milieu naturel de qualité. Il leur incomberait de veiller à faire instaurer à cet égard des normes qualitatives acceptables et, dans les cas où elles auraient été transgressées, de mettre tout en œuvre pour qu'on revienne au niveau établi et pour prévenir tout changement indésirable dans l'avenir.

De telles déclarations, monsieur l'Orateur, sont faciles à faire, mais dans une société où nombre de personnes viennent tout juste de prendre conscience et de se préoccuper des problèmes de l'environnement, il convient de voir ces questions sous un nouveau jour et avec de nouvelles perspectives, de façon à créer un consensus sur l'équilibre à réaliser entre la qualité de notre environnement naturel et la poursuite de certaines activités responsables de la pollution du milieu. Le nouveau ministre doit aider les Canadiens à comprendre les causes et les conséquences de l'évolution du milieu, de même que leurs incidences, afin que la collectivité puisse orienter son activité en harmonie avec les niveaux de qualité qui s'imposent.

La Partie I du projet de loi sur l'organisation du gouvernement énumère les pouvoirs, devoirs et fonctions du ministre et dresse la liste des lois dont il aura la responsabilité. En sus des attributions générales qui lui incombent dans le domaine des ressources renouvelables et dans la qualité de l'environnement, le ministre assumera celles qui viennent d'être transférées au ministre des Pêches et Forêts par décret du Conseil, en vertu de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Si, règle générale, il y a un conflit au sein de l'administration des affaires publiques, entre les intérêts de l'exploitation et ceux de la conservation,—un tel conflit n'est pas inévitable—il importe d'établir une distinction, surtout lorsque les ressources en question sont renouvelables. Les poissons, la faune, les récoltes et les arbres doivent, pour fructifier, s'épanouir dans un environnement propre, et ce sont eux, bien souvent, qui sont les premiers à nous révéler la dégradation de l'environnement. Les personnes qui œuvrent dans le secteur des ressources renouvelables sont particulièrement au fait de l'importance de la conservation et des normes essentielles à la qualité de l'environnement.

Par exemple, dans le domaine des pêches et forêts, on sait très bien que la bonne marche du commerce est «indissociable» de la conservation et de la protection de la qualité de l'environnement. Par conséquent, le fait d'accorder une importance accrue à la conservation aura pour effet non pas de réduire, mais d'intensifier le rôle traditionnel du gouvernement fédéral à l'égard de ceux qui s'adonnent à la pêche commerciale et aux travaux forestiers. Je suis donc persuadé que le nouveau minist-